

LE MAG' #27

Ce trimestre dans le Mag' >>>

EXPRESSION LIBRE

- Confédération Nationale du Logement
 - Consommation - Logement - Cadre de Vie
- p. 3

EN BREF

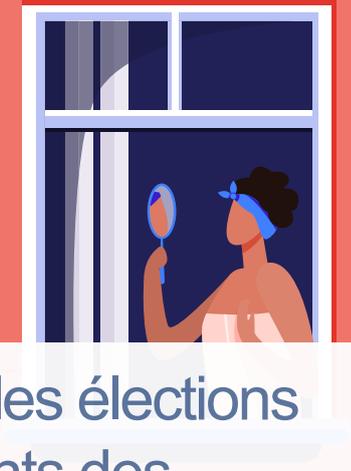
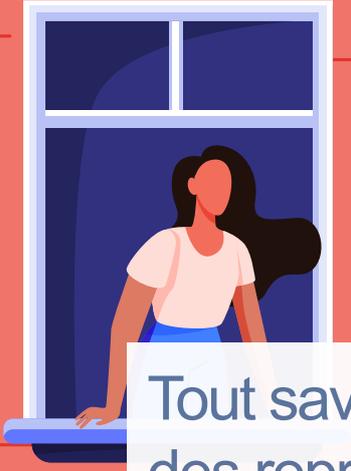
- Du nouveau pour les enquêtes
- p. 3

INFO PRESQU'ÎLE HABITAT

- Report de la facturation de la régularisation d'eau
 - Violences intrafamiliales : les numéros qui sauvent
- p. 4

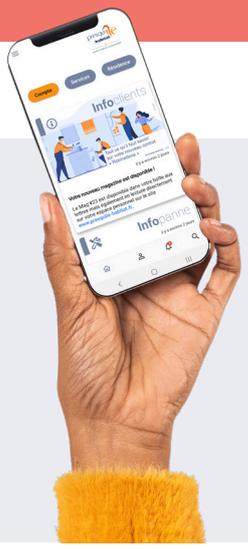
INFOS TRAVAUX

p. 4



Tout savoir sur les élections des représentants des locataires

DOSSIER SPÉCIAL p.2



Votre application est disponible !

Téléchargez-la dès maintenant !

Plus d'information sur la première connexion à votre compte personnel sur notre site Internet www.presquile-habitat.fr



Tout savoir sur les élections des représentants des locataires

Tous les 4 ans, les locataires de l'ensemble du parc Hlm français sont appelés à élire leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de leur bailleur. Dans ce cadre, 4 sièges seront à pourvoir au CA de Presqu'île Habitat pour la période 2023-2026.



Vous avez reçu par courrier il y a quelques jours la circulaire vous informant du déroulement de ces élections. Cette première communication fait également office d'appel à candidatures afin de constituer les listes qui vous seront présentées.

Qui peut constituer une liste ?

Seules les associations affiliées à une organisation nationale peuvent présenter une liste de candidats aux élections (Art.421-9 du CCH). La liste non exhaustive de ces organisations est disponible sur notre site Internet www.presquile-habitat.fr.

Si vous souhaitez constituer une liste, ou vous porter candidat sur une liste existante, vous devez donc vous rapprocher des antennes locales de ces organisations.

Comment déposer une liste ?

Votre liste doit comprendre 8 noms de locataires de l'Office, et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Lors de votre dépôt auprès de Presqu'île Habitat, au plus tard le 5 octobre à 17h, elle doit être accompagnée de la déclaration individuelle de candidature de chacun des candidats. Des modèles de documents, ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir, sont à votre disposition sur notre site.

Comment voter ?

La liste des votants est définie 6 semaines avant le début des élections. Si votre nom figure sur cette liste, vous recevrez par courrier le matériel vous permettant de voter gratuitement : grâce à une enveloppe T, ou bien, une nouveauté cette

année, via une plateforme sécurisée en ligne.

Vous aurez entre le 16 et le 30 novembre pour exprimer votre choix par le moyen qui vous convient. Bien entendu, vous ne pourrez pas voter plusieurs fois. Si un doublon apparaît dans les codes d'anonymisation de votes, les bulletins concernés seront considérés comme nuls et ne seront pas comptabilisés.

Résultats des élections

Dès le 1^{er} décembre, jour du dépouillement des bulletins de vote en présence de la Commission Électorale et d'un huissier, les résultats du scrutin seront affichés sur la porte de hall du siège de Presqu'île Habitat. Dans les jours suivants, ils seront également affichés dans les halls et vous seront transmis par courrier.

RÉSUMÉ / ÉLECTIONS



EXPRESSION LIBRE

Dans le cadre des élections des représentants de locataires, Presqu'île Habitat a souhaité dédier un espace d'expression libre aux associations signataires du protocole électoral local. Nous ne saurions contrôler les contenus publiés dans ce cadre, qui n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



Du **16 au 30 novembre**

Nous élirons nos représentants au conseil d'administration de Presqu'île Habitat.

Cette élection est très importante. Il ne faut surtout pas la négliger. Pourquoi ?

Parce qu'elle permettra de désigner nos « **Porte-Paroles** » et que **C'EST VOUS qui voterez**. La Cnl présentera une liste de candidats composée de quatre femmes et de quatre hommes.

Ces candidats sont des locataires comme vous.

Ils sont particulièrement bien placés pour comprendre vos problèmes et vous aider à les résoudre rapidement et efficacement.

Au conseil d'administration, ils interviendront sur l'ensemble des sujets de votre quotidien comme l'entretien et les réparations de votre logement, la hausse des loyers et des provisions pour charges ou sur des sujets plus techniques comme l'attribution et la mutation de logement, les budgets et les investissements, le chauffage et l'isolation, les prévisions de travaux et de réhabilitation ou encore sur les améliorations de votre environnement et de votre cadre de vie.

Ils ont accepté de donner de leur temps libre et de leur compétence Pour vous représenter et défendre vos intérêts.

Notre programme électoral : C'EST VOUS !

Ensemble nous serons plus forts ! VOTEZ pour la liste des candidats présentée par la Cnl.

► **Association des locataires HLM du Cotentin (affiliée à la CNL)**
cnldelamanche@outlook.com
02 50 29 28 01



NOUS REJOINDRE
Votre représentant de locataire, pour quoi faire ?

> Représenter

Il participe aux instances de décision de notre bailleur et veille à ce que nos besoins et nos attentes soient pris en compte.

> Négocier

Il négocie des améliorations de notre quotidien (travaux, entretien, etc.). Avec la CLCV et les locataires, il agit et suit les projets de rénovation.

> Contrôler

Il contrôle les recettes et les dépenses du bailleur. Il contrôle la hausse des loyers. Il s'assure de la bonne gestion des immeubles. Avec la CLCV et les locataires, il s'engage face aux charges abusives.

> Exiger

Il exige du bailleur le respect des règles et des lois. Il fait entendre nos demandes au bailleur. Avec la CLCV et les locataires, il défend nos revendications face au bailleur.

Votre représentant est accompagné et formé par la CLCV, pour qu'ensemble nous soyons plus forts.

REJOIGNEZ-NOUS

Vous avez envie de contribuer à l'action de la CLCV, de devenir représentant des locataires dans votre résidence ou au conseil d'administration du bailleur ? Prenez contact avec nous pour en parler.



► **CLCV - Consommation Logement Cadre de Vie**
clcv-manche-50@clcv.org
02 50 81 82 19

EN BREF

Du nouveau pour les enquêtes

L'enquête « Supplément de Loyer de Solidarité » (SLS)

La réglementation exige des bailleurs sociaux la vérification annuelle de la situation familiale, des ressources et de l'activité professionnelle de leurs locataires résidant en-dehors des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Cette vérification est réalisée par le biais de l'enquête obligatoire « SLS ».

Grâce à la création de la société de coordination Vivre et Habiter en Normandie, dont Presqu'île Habitat est l'un des membres fondateurs, nous avons pu lancer, avec Caen la mer Habitat, un marché de **dématérialisation des enquêtes SLS**. Ce nouveau marché permet de simplifier et de fluidifier l'échange de documents que vous devrez nous fournir pour répondre à l'enquête.

La pertinence de ce nouvel outil est confirmée par une étude du Crédoc sur les usages numériques (2019), qui indique que 65% des locataires du parc HLM effectuent leurs démarches administratives ou fiscales sur Internet. Ainsi à compter du mois de novembre, si vous êtes concernés par cette enquête obligatoire, vous recevrez par courrier toutes les indications nécessaires pour y répondre en ligne, ou à défaut, au format papier.

L'enquête triennale de satisfaction

Tous les 3 ans, les bailleurs sociaux réalisent une enquête de satisfaction auprès de leurs locataires afin de déceler leurs attentes, détecter les axes d'amélioration, et ainsi mieux prioriser les plans d'actions.

Depuis plusieurs vagues d'enquêtes, L'Union Social pour l'Habitat recommande fortement de privilégier le sondage par téléphone, afin notamment d'éviter l'envoi de milliers d'enquêtes papier qui ne seront finalement pas toutes retournées.

Soucieux de réduire l'impact environnemental de cet outil de diagnostic, et de son activité en général, Presqu'île Habitat a donc opté, aux côtés d'autres bailleurs normands dans le cadre d'un groupement d'achat, pour la réalisation de l'enquête par téléphone. Contrairement aux enquêtes précédentes, tous les locataires ne seront donc pas interrogés lors de la campagne 2023.

PRESQU'ÎLE HABITAT

Report de la facturation de la régularisation d'eau



Dans la dernière édition de votre magazine, nous annoncions que la régularisation des consommations d'eau facturées par Presqu'île Habitat serait imputée sur les avis d'échéance du mois de septembre (consommations pour la période de janvier à août 2022).

Afin de prendre en compte le contexte de tension budgétaire des ménages en ce mois de septembre, durant lequel la régularisation des charges de chauffage est déjà imputée (hors chauffage collectif électrique), nous avons décidé de reporter d'un mois la régularisation des charges d'eau.

Ces charges seront donc imputées sur votre avis d'échéance d'octobre.

La mensualisation de vos consommations d'eau reste quant à elle inchangée. À partir du mois d'octobre, vous serez facturés mensuellement de vos consommations du mois précédent.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'en cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à nous contacter au 02.33.87.84.00.

Violences intra-familiales : les numéros qui sauvent



Chacun et chacune d'entre nous peut un jour être confronté.e à des faits de violences intrafamiliales.

Que vous soyez victime ou témoin de violences, chaque signalement peut permettre de sauver une vie.

Rappel des numéros d'urgence et d'écoute :

► Si vous êtes témoin de violence, contactez immédiatement le **17**, seul numéro d'urgence qui permet de porter assistance à une victime.

► Le **3919** est le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, harcèlement...). Il propose une écoute 24h/24 et 7j/7. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17.

► Le **119** peut être composé 24h/24 et 7j/7. Ce numéro est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. Les appels sont confidentiels et traités par des professionnels de l'enfance.

À vous de jouer !

Bravo à l'heureux gagnant de la rubrique « À vous de jouer ! », qui remporte une **Wonderbox « Nuit insolite en duo »**.

Il s'agit de : **M. xx xx !**

À la question de l'édition précédente, il fallait répondre : Le quartier de la Bucaille tire son nom du ruisseau souterrain qui le traverse.

Ce trimestre, le lot mis en jeu est : **une carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€**

Question du 3^{ème} trimestre 2022 :

Qui était François-Médard Racine et pourquoi devrions-nous le connaître ?

À vos marques, prêts, jouez ! Envoyez-nous votre réponse par mail à communication@presquile-habitat.fr, ou sur papier libre au siège de Presqu'île Habitat, en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, numéro de contrat de location), ainsi que la mention « J'accepte le règlement* du jeu-concours ». Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

Jeu-concours réservé aux locataires de Presqu'île Habitat. Une seule participation par foyer. *Règlement du jeu disponible sur www.presquile-habitat.fr

INFO TRAVAUX

52 Boulevard Schuman

68 logements collectifs - Cherbourg-Octeville

Très attendus des locataires concernés, les travaux de réhabilitation thermique de la « Tour Schuman », LA plus haute tour de Cherbourg, débiteront au début de l'année 2023.

La mise en œuvre complexe du programme de travaux (remplacement de l'Isolation Thermique par l'Extérieur et de l'ensemble des menuiseries extérieures) nécessitera l'intervention des entreprises pendant une durée prévisionnelle de 18 mois, pour un budget de 2,3 M€ HT, soit près de 34 000€ par logement.

Une réunion d'information sera organisée avec les locataires dans les prochaines semaines afin de leur présenter plus en détail les interventions, ainsi que le calendrier prévisionnel des différentes phases.

Projections après travaux



Retrouvez nos infos chantier sur www.presquile-habitat.fr rubrique « espace locataire > vos documents utiles ».

Presqu'île Habitat
1, rue de Nancy -CS 30122
Cherbourg - Octeville
50101 Cherbourg-en-Cotentin cedex
02 33 87 84 00 / contact@presquile-habitat.fr

Presqu'île Habitat, Le Mag' - N°27 - 3^{ème} trimestre 2022
Directeur de la publication : Benjamin André, Directeur Général de Presqu'île Habitat
Rédaction : service communication de Presqu'île Habitat
Numéro diffusé à 7 900 exemplaires
N° ISSN : 2494-8993



10-31-1588 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

